



MAIRIE DE DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juillet, à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, élus le 15 mars 2020 légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇOIS, Maire.

PRESENTS : Monsieur Michel FRANÇOIS, Monsieur Pierre BRÉMOND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Alain GALLOU-REMAUDIÈRE, Madame Christine BODINEAU, Madame Laëtitia BOURSIER, Madame Nathalie DUCOURTIOUX, Madame Françoise DEBIN, Madame Marie-Jo DELECROIX, Madame Sandra FUTO, Monsieur David GAUTIER, Monsieur Jean-François GERMON, Monsieur Jérôme GUILLON, Monsieur Thierry PAILLAT, Monsieur Jean-Claude RICHARD, Madame Christine ROYER, Monsieur Ludovic SAINCOURT, Monsieur Corentin SOLEILHAC, Madame Maryline SOLEILHAC, Monsieur Thierry TRIGO.

Excusée : Madame Stéphanie STEINMETZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude RICHARD,

Absente : Madame Cléopâtre BIZOT-HURÉ,

Secrétaire de séance : Madame Maryline SOLEILHAC

Quorum : 12 personnes

Nombre de conseillers en exercice	22	Nombre de présents votants	20
Nombre de pouvoirs pris en compte pour le vote	01	Nombre de suffrages exprimés	21

D3- Tarifs périscolaires et extrascolaires

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de revoir les tarifs communaux pour une application à compter du 01/09/2025, en effet à compter de cette date la CAF conditionne le versement de ses aides à la mise en place de 6 tranches de quotient familial ou d'un taux d'effort.

	TARIFS
Restauration scolaire (tarif par repas)	
QF1 (- 600)	1.00
QF2 (601 à 699)	3.50
QF3 (700 à 1 000)	3.90
QF4 (1 001 à 1300)	4.15
QF5 (1301 à 1 600)	4.30
QF6 + 1601	4.40
Personnes extérieures DISSAY	7.00
Enseignants des écoles de DISSAY et élus	5.20
Personnel	3.00
Personnel ayant des fonctions éducatives sur le temps du repas	1.50

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

Accueil périscolaire	TARIFS
(Par vacation matin et/ou soir)	
QF1 (- 600)	1.54
QF2 (601 à 699)	1.85
QF3 (700 à 1 000)	2.06
QF4 (1001 à 1 300)	2.16
QF 5 (1301 à 1600)	2.20
QF 6 (supérieur à 1601)	2.25
Goûter le soir	0.50
Temps d'activités périscolaires	0.50
(Moins 10 % pour 2 enfants, moins 10 % par enfant supplémentaire seulement sur les vacances d'accueil du matin et/ou du soir)	

Pénalités retard : Accueil périscolaire : en cas de retards **répétés (3 par mois)** des familles au-delà de 5 minutes après les horaires en vigueur, une majoration forfaitaire de 10€ sera appliquée pour le mois en vigueur.

Transport pour accueil de loisirs (forfait annuel)	TARIFS
Par enfant	18.00

Accueil de loisirs sans hébergement (prix à la journée)	Tarif journée	Semaine
QF1 (- 600)	3.35	15.50
QF2 (601 à 699)	9.35	42.50
QF3 (700 à 1000)	12.40	55.50
QF4 (1001 à 1 300)	14.55	65.00
QF 5 (1301 à 1600)	14.70	66.00
QF 6 (supérieur à 1601)	15.00	67.50
Extérieur	22.00	100.00
Garderie Matin / Soir : tarifs par vacation	0.65	0.65

Tarif séjour dans le département : tarif journalier appliqué en fonction du quotient + un forfait de **7 €** par jour correspondant à une participation aux frais du séjour.

Tarif séjour Hors département : tarif journalier appliqué en fonction du quotient + un forfait de **12 €** par jour correspondant à une participation aux frais du séjour.

Pénalités retard Accueil de loisirs : en cas de retards répétés (3 par mois) des familles au-delà de 5 minutes après les horaires en vigueur, une majoration forfaitaire de 10€ sera appliquée pour le mois en vigueur.

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
 Reçu le 04/07/2025
 Publié le 04/07/2025

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE

Reçu le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

Accueil de loisirs sans hébergement (mercredi pendant le temps scolaire)	Tarifs mercredi
QF1 (- 600)	2.10
QF2 (601 à 699)	5.65
QF3 (700 à 1000)	7.45
QF4 (1001 à 1 300)	8.70
QF 5 (1301 à 1600)	8.80
QF 6 (supérieur à 1601)	8.90
Extérieur	15.80
Garderie Matin / Soir : tarifs par vacation	0.65

Accueil de loisirs : les parents doivent inscrire leurs enfants en respectant les dates butoirs mises en place, pour les mercredis comme pour les vacances scolaires.

Les inscriptions et les validations, pour les vacances scolaires sont closes 1 semaine et demie avant le début de la période d'accueil.

Pour les mercredis après-midi en période scolaire :

- Les inscriptions se font exclusivement via le portail famille et au plus tard avant le vendredi à 12h pour le mercredi suivant.

Si le vendredi à 12h l'accueil de loisirs de Puygremier compte 49 inscrits toutes les demandes arrivant au-delà de cet horaire seront inscrites sur liste d'attente. Elles ne pourront être acceptées qu'en cas de désistement d'un inscrit de la liste principale.

En cas d'inscription au-delà de ces dates, une majoration de 50 % du tarif en fonction du Quotient Familial sera appliquée.

CONDITIONS D'ANNULATION :

Compte tenu de la possibilité offerte aux parents de préinscrire leur enfant via le portail familles, toute demande d'annulation doit être faite auprès du directeur (portail famille, mail ou appel téléphonique)

En cas d'annulation, la prestation sera facturée de la façon suivante :

- Supérieure à 8 jours : pas de règlement de la prestation,
- De 2 à 8 jours : 50% de la prestation suivant QF
- Moins de 2 jours : 100% de la prestation suivant QF

Toute annulation pour raison de maladie (sur production d'un certificat médical) ou en raison de force majeure (décès) ne sera pas facturée.

➤ **Accueil Jeunes**

Adhésion annuelle accueil jeunes de date à date	15.00
Adhésion annuelle accueil jeunes (hors DISSAY)	20.00

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
 Reçu le 04/07/2025
 Publié le 04/07/2025

Restauration (tarif par repas) Passerelle	TARIFS
QF1 (- 600)	1.45
QF2 (601 à 699)	3.50
QF3 (700 à 1 000)	3.90
QF4 (1001 à 1 300)	4.15
QF 5 (1301 à 1600)	4.30
QF 6 (supérieur à 1601)	4.40
Personnes extérieures DISSAY	7.00

❖ **Activités - déplacement**

CATEGORIE Découverte : Culinaire-Sportive-culturelle	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	0.50€	1.00€	1.50
CATEGORIE Sortie : aquatique et culturelle	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	2.00€	4.00€	5.00
CATEGORIE Prestation : sortie et activité ludique/artistique	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	3.50€	7.00€	8.00
CATEGORIE Visite à la journée : lieu hors département ou avec prestation	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	6.50€	13.00€	15.00
CATEGORIE Activité spécifique : sport encadré et/ou matériel particulier	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	8.00€	16.00€	18.00
CATEGORIE Activité de découverte : BE et matériel particulier	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Tarifs	14.00€	28.00€	30.00
CATEGORIE Restauration	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Repas à thème (barbecue, pizzas, raclette, réveillon...)	3.50€	5.50€	7.00

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
 Reçu le 04/07/2025
 Publié le 04/07/2025

❖ **Séjours (déplacement et restauration inclus)**

CATEGORIE Séjour : 3 jours-2 nuits	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Dans le 86 (avec 1 ou 2 activités incluses)	50.00€	85€	100.00
Hors département (avec 1 ou 2 activités incluses)	85.00€	120.00€	130.00
CATEGORIE Séjour : 5 jours et 4 nuits	QF 1.2	QF 3.4	QF 5-6
Dans le 86 (avec 3 ou 4 activités incluses)	90.00	125.00€	150.00
Hors département (avec 3 ou 4 activités incluses)	105.00€	140.00€	175.00

Après délibération, les membres du conseil approuvent la mise en place de ces nouveaux tarifs à compter du **01/09/2025**.

Abstention Blanc	Contre	Pour
1	0	20

Publié le 04/07/2025

Fait à DISSAY, le 02/07/2025

**Le Maire,
Michel FRANÇOIS**



AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE
Reçu le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025

AR Prefecture

086-218600955-20250702-20250703-DE

Reçu le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025